

CONGRES FEDERAL NATIONAL – PARIS DU 17 AU 18 JUIN 2009

**Rapporteur Général Sylvie Vinsard**

**Président Fonction Publique : Alain FONT : Rapporteur : Pascal TORSET**

**Avec le concours de Laurent HISQUIN et Sébastien DECROIX**

**Président Revendications Générales : Sylvie Vinsard : Rapporteur : Stanislas VALLEE**

**Avec le concours de Patrick KRZEMINSKI et André GROSS**

**Secrétariat de synthèse assuré par Jean-Pierre GAVRILOVIC**

Cette motion s'inscrit dans la continuité et dans l'esprit des mandats d'EIL en toute indépendance syndicale.

**Au plan international** nous nous situons dans un contexte d'un monde unipolaire dans lequel s'imposent les principes de l'économie dite libérale et la mondialisation de l'économie qui en résulte. En 2008, la crise des prêts hypothécaires, le resserrement du crédit, l'envolée du prix du pétrole et des denrées provoquent une crise financière, sociale et économique sans précédent. Celle-ci censée offrir des perspectives de croissance importante se traduit en réalité par un recul social imposé à l'ensemble des salariés.

**L'Europe** elle-même ne fait pas obstacle à ces reculs, car elle n'est pas en mesure de s'opposer à la mondialisation. Les entreprises y tentent même de contourner les règles nationales du travail, ce qui développe les risques de dresser les salariés des différents pays les uns contre les autres. Le conseil européen de Bruxelles de mars 2005 a proposé une relance qui porte sur la réalisation du marché intérieur des services, la réduction des aides de l'Etat aux services publics, de nouvelles diminutions des dépenses publiques et sociales et aucune contrepartie pour l'emploi et les salaires.

**Enfin en France**, les responsables politiques expliquent qu'il faut réduire les charges sociales, diminuer le nombre de fonctionnaires, réduire non pas les charges de l'Etat, mais une grande part de ses activités en ne lui laissant que les charges liées aux fonctions régaliennes, dénationaliser et donner alors au secteur privé des pans entiers du service public afin d'être à mieux au service du public. Selon ces experts, il n'y aurait que cette façon de relancer l'économie et de lutter contre le chômage. Les élections présidentielles ont durci un rapport social déjà tendu. L'efficacité des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la crise économique reste à démontrer. Alors que le gouvernement refuse toujours de construire un plan de relance, la croissance française donne des signes de faiblesse. La politique pratiquée en France est reconnue comme néfaste par l'ensemble des grands pays.

Nos revendications sont justifiées, entre autres, par ces visées politiques.

C'est pourquoi EIL réaffirme son indépendance et son engagement dans la poursuite de ses actions à tous les niveaux, nationaux, académiques, départementaux et locaux.

## 1 - DEFENSE DES RETRAITES

EIL a été et reste en désaccord avec la réforme mise en œuvre par François Fillon au printemps 2003, conséquence de la signature en 2002 à Barcelone par Messieurs Chirac et Jospin du texte européen devant porter l'âge moyen de la retraite à 63 ans, avec objectif de porter à 42 ans à terme la durée de cotisation pour l'ensemble des salariés.

La Loi publiée en août 2003 est donc mise en œuvre, et une retraite additionnelle a été créée. Obtenir une retraite pleine, nécessitera au moins 41 années de cotisation à partir de 2012.

Les cotisants n'atteignant pas le total de trimestres nécessaires de cotisation se verront imposer une décote qui ampute gravement la pension, mais ceux qui auront travaillé plus longtemps bénéficieront d'une surcote, au-delà de 60 ans. EIL se prononce contre cette

réforme car elle introduit un système par capitalisation cherchant progressivement à se substituer à une retraite solidaire et intergénérationnelle par répartition.

EIL approuve la possibilité accordée aux personnels de la fonction publique d'accéder à une retraite longue carrière anticipée. EIL dénonce toutefois les conditions discriminatoires qui en rendent l'accès très difficile et en revendique l'accès sans conditions âge dès l'obtention des annuités requises pour la retraite à taux plein et le calcul aux conditions de l'année d'obtention. Sur ce dossier la fédération EIL a toujours formulé les mêmes revendications : la retraite à 60 ans, 37,5 années de cotisation pour une retraite à taux plein, avec 2 % par année de cotisation, une pension calculée sur la valeur du point d'indice du traitement des six derniers mois d'activité et intégration des primes et indemnités dans le salaire.

## 2 - DECENTRALISATION : REORGANISATION TERRITORIALE DE L'ETAT

Le gouvernement a décidé le transfert aux régions en 2005 des personnels TOS, et par voie de conséquence celui des agents administratifs qui les gèrent dans les rectorats ou les inspections académiques.

Cette loi de décentralisation de janvier 1983, le SNATOS, le SNEPAG et la fédération EIL l'ont condamnée et combattue. L'analyse de la loi et de ses conséquences est claire pour les personnels comme pour les établissements.

Le gouvernement s'attaque aux services publics sans réelle concertation sur la réforme des territoires (réformes des cartes judiciaires, hospitalières, de la Trésorerie...). La Fédération EIL ne peut croire sérieusement que toutes ces réformes conditionneraient nos capacités à améliorer la productivité de l'Etat et la qualité du service public. Elle condamne ces reculs sociaux qui portent atteinte aux grands équilibres de la nation.

EIL dénonce le fait que la décentralisation ainsi mise en œuvre soit étroitement axée sur les besoins immédiats des groupes économiques locaux. La dimension universelle des principes républicains est oubliée.

EIL dénonce l'externalisation des tâches actuellement assurées par les personnels TOS (restauration, espaces verts, lingerie) entraînant à terme la privatisation de ces services.

EIL dénonce l'apprentissage présenté comme une priorité nationale par le gouvernement, confortée par l'annonce d'aides financières conséquentes de la part de l'Etat, il est largement relayé par les régions au travers du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles.

La Fédération EIL et ses syndicats maintiennent que le service public doit offrir aux jeunes l'égalité d'accès aux formations, une véritable égalité des chances, en proposant à proximité de leur lieu de vie des formations leur permettant d'aller au maximum de leurs possibilités, en proposant dans un même bassin une offre suffisante de formation sous statut scolaire. EIL exige le maintien du caractère national des diplômes.

## 3 - DEUX FOIS QUATRE LETTRES POUR RESUMER : LOLF et RGPP

La loi organique relative aux lois de finances (la LOLF) cherche, officiellement, à accroître la transparence des dépenses publiques et à faciliter le contrôle parlementaire.

EIL dénonce que dans les faits elle introduit dans tous les domaines publics les notions de « productivité », d'« économie » et de « rendement » autrement dit d'objectifs, d'évaluation, d'indicateurs de performance et de mérite. Elle accentue la soumission des personnels à la hiérarchie, augmente l'arbitraire en ce qui concerne la notation et l'évaluation des personnels. EIL exige ici que les seules règles statutaires soient appliquées ...

La LOLF risque d'aboutir à une rémunération personnalisée.

Elle permet aussi de globaliser certaines dépenses au détriment de celles pour lesquelles elles étaient destinées.

EIL dénonce la fongibilité des crédits créés par la LOLF.

EIL condamne ce dérèglement de l'école qui participe du dérèglement massif du service public d'éducation.

EIL condamne cette loi qui a des répercussions sur l'ensemble de la carrière et de la vie des personnels : aussi bien sur l'individualisation de la rémunération, la mise en place de logiques

fonctionnelles liées à l'emploi et non à la carrière statutaire, la substitution de la notion d'emploi à celle de poste, la notion de qualification remplacée par celle de compétence, la flexibilisation de l'affectation et du service, le remplacement des corps statutaires par des cadres d'emplois, les rémunérations centrées sur les primes et le mérite, la notation remplacée par l'évaluation ... La fédération EIL et ses syndicats condamnent ces reculs sociaux sans précédent.

La LOLF implique la refonte de l'architecture statutaire de la Fonction Publique. D'environ 1500 corps d'origine (685 actuellement), il est envisagé de passer à 380 corps par fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2010, jusqu'à une cinquantaine de cadres de fonctions déterminés à partir de grandes filières professionnelles nécessaires aux missions de l'Etat.

La LOLF conduit aussi à une logique de suppression d'emplois publiques.

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), feuille de route de la réforme de l'état qui se décline en 374 décisions, ne vise qu'à faire des économies budgétaires sur le dos des services publics et des personnels, à casser le statut général des fonctionnaires, les précariser, les déréglementer et les faire travailler plus en les payant moins.

Au total, près de 100 000 emplois publics seront supprimés entre 2008 et 2011.

L'Education Nationale paie un lourd tribut à ce plan massif de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite. Ces suppressions d'emplois publics sont inacceptables et intolérables !

EIL condamne ces suppressions qui entraînent la dégradation des conditions de travail et d'encadrement des élèves.

La RGPP ne répond donc qu'à une logique comptable et n'est guidée en réalité que par les seuls critères de la rentabilité financière, de restriction budgétaire, de la mise en concurrence et aboutit à moins d'Etat.

Le gouvernement ne se soucie plus de la qualité du service public et des besoins réels des citoyens.

En plus de vouloir réduire de façon drastique les dépenses de l'Etat, il veut détruire la fonction publique telle qu'elle avait été mise en place au sortir de la Deuxième Guerre mondiale !

EIL condamne fermement cette politique suicidaire pour la qualité du service public et s'opposera par tous les moyens à cette logique dogmatique de la réforme de l'Etat, décliné sous sa forme financière par la RGPP.

#### 4 - EDUCATION NATIONALE :

La situation s'est considérablement dégradée, les établissements scolaires voient leurs personnels se réduire sous prétexte de rationalisation et de rentabilité. Les différents corps sont touchés : enseignants, administratifs et de santé, éducatifs et TOS.

La fédération rappelle que refonder l'école de la république ce n'est pas réduire ses moyens ni laisser sortir des milliers d'élèves sans qualification.

EIL revendique un service public d'éducation assurant la réussite scolaire des jeunes de la maternelle à l'université. Il réaffirme l'attachement aux trois voies de formation d'égale dignité avec la mise en place de passerelles permettant le passage d'une voie de formation à une autre et d'un niveau à un autre.

EIL exige le renforcement d'une école républicaine, laïque et obligatoire, qui assure à chaque enfant sous l'autorité de l'Etat et des personnels éducatifs un véritable droit à l'éducation et à la promotion sociale.

EIL dénonce les projets gouvernementaux de création de jardins d'éveil niant l'utilité de l'école maternelle et déplaçant le financement de ces dispositifs éducatifs vers les familles, les CAF et les communes.

EIL dénonce toute mesure qui tendrait à aboutir au collège unique et au lycée unique et rappelle son attachement à l'accueil de tous les élèves, sans exclusive (élèves en difficulté, handicapés), au sein du service public et laïque d'éducation, grâce au maintien des dispositifs spécifiques (enseignement adapté, UPI, 3 DP6).

EIL dénonce la mise en place du lycée des métiers et ses conséquences notamment la mixité des publics.

EIL dénonce la Loi de Cohésion sociale qui oublie les élèves relevant de l'A.I.S. en ne leur offrant qu'une seule perspective : celle d'une sortie vers l'apprentissage !

EIL déplore que pour le ministre les enseignants soient souvent responsables des échecs des élèves et doivent être surveillés au sein des établissements par l'instauration du Conseil Pédagogique !

La fédération exige le retrait des mesures inscrites dans la loi qui dégradent les obligations de service et les missions des enseignants et portent atteinte à leur dignité matérielle et professionnelle.

#### Rénovation de la voie professionnelle :

EIL revendique pour les élèves la possibilité de poursuivre en LP des études du CAP au BTS et pour les PLP d'enseigner dans ces classes au sein de leurs établissements. Cela passe obligatoirement par la création suffisante de classes de CAP en formation initiale sous statut scolaire pour permettre à tout élève l'acquisition d'un diplôme au minimum de niveau V et l'implantation de BTS, de licence professionnelle en LP.

EIL condamne l'expérimentation à la rentrée 2009 et la réforme du lycée pour aboutir à un lycée unique mettant à égalité public et privé alors que seule l'école publique doit bénéficier des fonds publics.

#### Formation recrutement mobilité :

La fédération EIL ne peut accepter le projet de réforme de formation des maîtres. La masterisation risque de conduire au corps unique. L'obtention du master dans ces conditions conduira uniquement à l'enseignement sans permettre l'accès à d'autres métiers.

L'augmentation du cursus de formation entraîne la paupérisation des étudiants.

EIL affirme

- le droit à la formation des personnels, et ce dans le temps de travail,
- la nécessité de maintenir des centres de formation spécifiques et de qualité sur tout le territoire.
- le devoir de transparence par la mise en adéquation des besoins réels en poste et le nombre de places aux concours.

Les suppressions de postes, le non remplacement de départs à la retraite, et les besoins non satisfaits dans les établissements sont flagrants.

- la nécessité de maintenir des concours nationaux, garantissant un même statut aux lauréats facilitant de fait un droit à la mobilité

EIL condamne l'utilisation des stagiaires en tant que moyen d'enseignement et d'éducation.

EIL dénonce l'obligation faite aux enseignants de remplacer leurs collègues jusqu'à 60 heures par an : c'est l'amorce d'une future globalisation et annualisation de leur temps de travail.

EIL constate le désengagement de l'Etat en ce qui concerne les concours de recrutement et demande une véritable programmation des recrutements, indispensable pour un enseignement public et laïque de qualité.

La fédération EIL réclame le retour à une gestion nationale des mutations, respectant le droit à mobilité de chacun sur l'ensemble du territoire, en toute équité et connaissance de tous les postes à pourvoir.

EIL dénonce les mutations à l'aveugle, et le risque de généraliser des mutations purement locales, conditionnelles et individualisées.

EIL s'insurge contre la volonté affichée de casse du paritarisme pour tous ces cadres et refuse la marche vers l'arbitraire et la déréglementation que nous condamnons avec force.

EIL dénonce la casse du statut général des fonctionnaires qui se met en place en matière de carrière, de rémunération et de promotion.

A la notation d'un personnel se verrait substituer une évaluation qui fait appel à des notions d'objectifs quantifiés, de productivité, qui pourrait aller jusqu'à tenir compte de statistiques comme les résultats aux examens (chiffres sans réelle analyse de la situation effective sociale, géographique, de tel ou tel établissement, de telle ou telle classe), et sur les bonnes relations

avec le responsable hiérarchique : le chef d'établissement (subjectivité accrue, et féodalisation galopante assurée, ce après des siècles de mise en place des droits républicains des citoyens). Les recours (purements internes) face à des débordements abusifs, deviennent caducs avec la mise en place d'un tel arbitraire : la soumission est donc de rigueur si nous ne réagissons pas maintenant.

Les promotions risquent de dépendre pour tous de cette évaluation, remettant en cause la constitution d'un vrai plan de carrière, puisque pouvant être modifié à tout moment selon le bon vouloir du responsable dont dépendra le fonctionnaire !

C'est la recherche de l'individualisation des salariés et la destruction du cadre des traitements. EIL rejette la rémunération des personnels, découlant de cette évaluation, qui la soumettrait à des variations inacceptables tant par son caractère aléatoire, arbitraire que subjectif.

#### Budget de l'Education Nationale :

D'année en année se confirme la réduction volontaire des moyens et des emplois que la Nation consacre à l'Education Nationale. La LOLF permet bien de réduire le budget de l'Education Nationale. Il s'agit d'ouvrir la porte du marché libéral, en prétendant permettre ainsi la satisfaction des besoins éducatifs des jeunes et de leur famille.

EIL, attachée à l'école républicaine, laïque, gratuite, assurant l'ascenseur social et la promotion culturelle et professionnelle de tous les jeunes, n'apportera pas son soutien à un tel choix politique et gouvernemental.

#### 5 - PRECARITE

EIL dénonce l'emploi massif de personnels précaires dans les différents secteurs de la fonction publique, trop souvent non préparés, non formés, et sans (ou si peu) garanties d'emploi dans la durée.

La juxtaposition de fonctionnaires titulaires avec des contractuels amenés à remplir progressivement des tâches similaires (bien que sans qualification ni expérience la plupart du temps) démontre clairement les intentions financières de l'état puis des collectivités locales : il faut quelqu'un qui coûte peu, et qui puisse être placé rapidement en non reconduction de contrat avant de devoir l'augmenter.

EIL exige un personnel qualifié, formé, protégé par un statut national, et réclame des perspectives de formation et d'embauche fixe, donc de titularisation des personnels précaires. EIL dénonce toute tentative de recours à des emplois précaires ou à la précarisation des emplois existants.

La reconnaissance de l'ancienneté traduite par l'obtention d'un CDI n'enlève rien à la précarité des personnels.

Avec ses syndicats, EIL demande que les contractuels puissent intégrer la fonction publique à travers un nouveau plan de titularisation, par voie de concours adaptés, et une ouverture conséquente du nombre de postes offerts aux différents concours qui doit correspondre réellement aux places nécessaires.

EIL dénonce le fait que le nombre croissant de personnels en CDI limite les possibilités de mutation des personnels titulaires.

#### 6 - LE PACTE

Un nouveau mode d'accès à la fonction publique est instauré par l'ordonnance du 2 août 2005 le « parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'État »

A l'issue du contrat, après obtention du titre ou diplôme requis pour l'accès au corps d'accueil, et sous réserve de la vérification de son aptitude par une commission nommée à cet effet, l'intéressé est titularisé dans l'emploi qu'il occupait en qualité de contractuel après avis de la CAP compétente. S'il est jugé inapte, son contrat n'est pas renouvelé.

Le PACTE brise le principe républicain d'égalité d'accès aux emplois publics que garantit le concours et impose un

Le « PACTE » crée, à côté de la fonction publique statutaire, une deuxième fonction publique servant de moyens d'ajustements, prémices au désengagement de l'Etat du service public. Ce que EIL, SNATOS, SNEPAG condamnent.

Alors que de nombreux agents vont faire valoir leurs droits à la retraite dans les années à venir, EIL souligne qu'il aurait été préférable de mettre en place un plan de recrutement d'agents formés, aux qualifications correspondant aux besoins, ainsi qu'une véritable politique de formation continue, et de revaloriser nos salaires, compte tenu des nouvelles tâches complexes qui sont demandées, en particulier aux agents de la catégorie C.

## 7 - HYGIENE, SECURITE, PREVENTION, CONDITIONS DE TRAVAIL

EIL dénonce le non respect dans l'Education Nationale des mesures réglementaires en matière d'hygiène, sécurité, prévention, conditions de travail et demande leur mise en application stricte.

EIL demande l'instauration d'une véritable médecine du travail dans notre champ professionnel, pour assurer un suivi régulier des personnels titulaires et non titulaires, et demande la création d'une médecine de prévention, notamment pour la protection des personnels contre les risques professionnels, les maladies professionnelles et les accidents du travail. Cela passe par le recrutement en nombre suffisant de médecins de prévention.

EIL exige que tous les personnels bénéficient d'une visite médicale d'embauche, puis annuelle, obligatoire et gratuite, effectuée sur le temps de travail.

EIL exige la reconnaissance d'une réalité difficile et réelle: le stress des enseignants. Des réponses doivent être apportées à ce problème grave qui ne cesse de s'accroître mais qui n'a jamais été pris en compte.

EIL demande une définition légale et un cadre de réaction efficace contre le harcèlement moral qui se développe sensiblement et que nous devons combattre.

Pour EIL, le Ministère doit apporter aux Personnels de Direction la formation juridique nécessaire pour faire face aux responsabilités qui sont les leurs afin de favoriser le développement de la prévention, de l'hygiène, de la sécurité et la maintenance du matériel.

EIL demande que l'Etat respecte ses obligations en matière d'emploi de personnels handicapés :

- mise aux normes indispensables des locaux
- aménagement de leurs conditions de travail
- octroi systématique de bonifications pour les mutations prioritaires

Le droit de retrait doit être élargi aux situations de violence grave dans les établissements scolaires.

EIL demande l'attribution d'une décharge d'une heure par semaine pour la personne chargée de la formation et de l'animation de la Commission d'Hygiène et Sécurité.

- Pour les personnels devenus inaptes à leur fonction, EIL dénonce la non application de la loi en matière de reclassement.

## 8 - TRAITEMENTS ET SALAIRES

De 2000 à 2006, les fonctionnaires ont perdu plus de 5,6 % de pouvoir d'achat qui n'a pas compensé la hausse des prix. Cette perte de pouvoir d'achat s'ajoute à celles subies ces dernières années. Pour 2007 il n'y a aucune augmentation de la valeur du point d'indice ; pour les fonctionnaires une année supplémentaire de perte de pouvoir d'achat. En 2008 0,3% n'ont pas suffi à compenser l'augmentation du coût de la vie.

La mise en place de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) est en réalité l'instauration de salaires individualisés. En lieu et place de la grille indiciaire de la fonction publique qui offre des garanties et des perspectives pour tous, est envisagée la mise en place d'une rémunération fondée sur le « mérite » et la « performance », un recrutement par contrat d'objectifs.

La GIPA, ne constitue en aucune manière la garantie satisfaisante à l'effondrement du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

EIL dénonce les menaces qui pèsent sur le statut des fonctionnaires : leurs qualifications, leur indépendance, l'égalité des citoyens dans l'accès aux emplois des services publics sont remis en cause.

EIL s'oppose à la paupérisation des personnels et appelle à l'action chaque fois que les conditions d'unité sont réalisées pour revendiquer une augmentation des salaires de la fonction publique compensant les retards cumulés depuis 2000, la progression du pouvoir d'achat, la revalorisation des salaires de la catégorie C.

EIL, attachée à la fonction publique d'Etat et aux principes républicains qui la régissent, s'oppose à toute modification des rémunérations à partir de critères de mérite, de performance, de technicité, d'individualisation qui aboutirait dans l'immédiat à la destruction du statut général des fonctionnaires, et à terme à la privatisation d'une grande partie de la fonction publique.

La fédération EIL revendique donc :

Une augmentation des salaires de la fonction publique permettant le rattrapage des retards et la progression du pouvoir d'achat

Un plan de revalorisation de la grille indiciaire des fonctionnaires et refonte de celle-ci, intégrant la hors classe dans mes corps où elle existe.

EIL n'accepte pas ce recul social flagrant, préjudiciable au bon fonctionnement des établissements en brisant l'esprit de travail d'équipe par l'individualisation des comportements, au risque de créer des conflits comme essayer d'obtenir la promotion que le collègue pourrait avoir, puisqu'un quota annuel de promotion est fixé entraînant un choix arbitraire.

Cette perte de perspective d'évolution quasi assurée, car trop subjective, et le fait de vivre dans des conditions de travail difficiles, est susceptible de provoquer une baisse de la motivation professionnelle, et une baisse des vocations, amenant à une régression de la qualité de l'enseignement ou du travail en général.

## 9 - PROTECTION SOCIALE

La santé, sous toutes ses formes nous préoccupe. Elle n'est pas une marchandise, et nous souhaitons une politique de prévention forte. Or dans ce domaine, notre patron, l'Etat est plus que déficient. Les visites médicales d'enseignants et de non enseignants ne sont pas effectuées.

EIL et ses syndicats ont toujours affirmé leur choix pour un droit égal à la santé. EIL combat les logiques de réduction de la couverture sociale obligatoire qui ne servent que les intérêts des assurances complémentaires portées par les logiques de marché. La fédération EIL revendique un régime de cotisations sociales et patronales équilibré et une participation de tous les revenus au financement de la protection sociale.

EIL revendique une action sociale forte, pour tous les personnels, dans tous les Ministères.

EIL dénonce aussi la remise en cause du droit pour tous à la santé ainsi que les menaces pesant sur le système de mutualité.

EIL se félicite du référencement de la MGEN comme la seule mutuelle de l'Education Nationale reconnue pour les 7 ans à venir.

## 10 - DROITS DES TRAVAILLEURS

EIL affirme son attachement aux Droits de l'Homme et aux Libertés Fondamentales, en particulier aux libertés syndicales, partout dans le monde où ils sont bafoués ou menacés.

EIL condamne avec la plus grande fermeté le développement, dans le monde du travail et ailleurs, du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie, et de tout prosélytisme. EIL dénonce et condamne toute discrimination sexiste, ethnique, religieuse, philosophique et liée à l'orientation sexuelle. Tout cela est inacceptable pour tous les défenseurs de la laïcité.

EIL exige que les salaires des hommes et des femmes soient équivalents dès aujourd'hui.

EIL réaffirme le légitime droit des travailleurs à une véritable protection sociale notamment dans le cadre de la construction européenne. Les législateurs nationaux ou européens ne doivent pas contourner les règles nationales du travail. EIL s'opposera à toute tentative de dresser les salariés des différents pays les uns contre les autres, notamment dans les secteurs d'activité tels que la santé, les services publics, l'audio-visuel, le cinéma ou l'éducation.

EIL rappelle la nécessité de maintenir le droit de réunion, le respect des droits syndicaux et des délégués syndicaux et la liberté d'association.

La fédération EIL n'assistera pas sans réagir au démantèlement voire à la disparition de la fonction publique, par la remise en cause de ses statuts ... et de ses personnels.

La recomposition induite par la réforme de la représentativité, la remise en cause du paritarisme est dénoncé par EIL, ainsi que toute tentative de limitation des droits syndicaux fondamentaux de la fonction publique, à savoir le droit de réunion, la liberté d'association, le respect des droits syndicaux et de leurs représentants, et plus simplement la reconnaissance des droits du Citoyen que nous croyions inaliénables et imprescriptibles.

**Votée à l'unanimité le 18 juin 2009**